

Conditions de pratique des activités

- Etre adhérent à Familles rurales - carte 2025 valable pour tous les membres de la famille (même résidence fiscale) pendant un an dans toutes les associations Familles Rurales - au prix de 23 € à régler en sus (chèque séparé) - cotisation déductible des impôts dans la limite réglementaire.
- Acceptation du règlement intérieur
- Règlement de l'intégralité des activités au démarrage, en 1 ou 3 chèques avec encaissement trimestriel
- Possibilité de régler par coupons - sports ANCV et Pass Jeunes 54
- Remise d'une facture sur demande pour les prises en charges des CE

Remise de 10% en fin d'année à partir de 300 € d'activités réalisées par les membres d'une famille inscrite sous la même carte - valable uniquement sur les activités de cette liste.

PORTES OUVERTES

SAMEDI 6 SEPTEMBRE DE 10H A 12H

Foyer culturel de Pulligny

Prochains évènements

- Reprise des activités dès le 01/09/25
- Gratiféria 27/09/25
- Puces 12/10/25
- Défilé de Saint Nicolas 07/12/25
- Théâtre par Josselin Dailly 29/11/25
- Loto 01/02/26



Planning d'activités 2025 / 2026